

Numéro	CA/2023-12-14/13
Date d'affichage	22/12/2023
Date de mise en ligne	22/12/2023
Date de transmission au Recteur	N/A



Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

-

Délibération du 14 décembre 2023 portant approbation de la motion 1

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L. 712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et notamment son article 44 ;
Vu l'arrêté n°2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la motion suivante :

« Le conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne condamne les terribles attaques perpétrées par l'organisation terroriste Hamas en Israël le 7 octobre dernier et les prises d'otages qui les ont accompagnées. Il estime aussi que ces attentats ne sauraient justifier les violences commises en retour contre le peuple palestinien, depuis la riposte disproportionnée menée par l'armée israélienne dans la bande de Gaza.

Attaché à la paix et au respect du droit international, le conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne exprime tout son soutien aux personnels, aux étudiants et aux étudiantes de notre université qui sont touchés, d'une façon ou d'une autre, de près ou de loin, par cette guerre. Par ailleurs, il apporte aussi son total soutien aux collègues, étudiantes et étudiants israéliens et particulièrement palestiniens se trouvant sur place.

Le conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne se joint aux nombreux appels qui demandent un cessez-le-feu immédiat, la libération de tous les otages, la fin du blocus de la bande de Gaza, l'ouverture de couloirs humanitaires, et le respect strict du droit international. »

Délibération CA-2023-12-14/13	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	30
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	22
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	8

Paris, le 20 décembre 2023

La Présidente de l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.